

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2018.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Stéphane RANALLETTA, Gwenaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Jean-Pierre GAUVRIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Bernard MARIE-TRIDEAU (pouvoir à J. DUPRÉ), Monique LENORMAND (pouvoir à J. LYS), Patrick JEULIN (pouvoir à S. RANALLETTA), Sophie JACQUES (pouvoir à M.C. RENAULT), Laurent LAMBROT (pouvoir à V. BESNIER), Diane BRÉJON (pouvoir à D. VAUVELLE), Claudette MÉNARD (pouvoir à M. RENAUD), Evelyne DEVIERRE.

ABSENTE : Pauline GROUSSET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique RENAUD

1 / CM 04-04-2018	Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement – Convention de partenariat.
-------------------	--

(Rapporteur : Sylvie Mayeur)

Dans le cadre des évolutions de compétences liées à la loi NOTRe, et conformément à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2016, la CARA a défini l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale ».

L'exercice de cette compétence passe donc par l'élaboration d'un schéma communautaire en faveur des familles dans leur environnement, se déclinant à partir de deux orientations politiques :

- contribuer à la qualité de vie des familles,
- permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Ce schéma doit participer activement à l'attractivité du territoire et repose sur trois piliers :

- Pilier 1 : création d'un observatoire et d'un site internet,
- Pilier 2 : élaboration de fiches-actions qui s'organisent autour d'initiatives en direction des familles portées par les communes et les SIVOM du territoire,

- Pilier 3 : participation de toutes les communes et SIVOM à la politique information jeunesse de la CARA.

La CARA souhaite impliquer fortement les communes et les SIVOM pour mettre en œuvre ce schéma.

Ainsi, par délibération du 29 janvier 2018, le conseil communautaire a décidé d'attribuer pour l'année 2018 les contributions financières des communes et SIVOM participant aux piliers 1 et 3. Pour la commune de BREUILLET, cette attribution financière s'élève à 8 215 €.

Au titre de l'année 2018, la convention détermine les conditions d'attribution de cette contribution financière et notamment la participation active de la commune de BREUILLET à l'élaboration et au fonctionnement de l'observatoire et du site internet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique relative à la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, pour les piliers 1 (observatoire et site internet) et 3 (politique d'information jeunesse) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2 / CM 04-04-2018	Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement – Convention de partenariat autour des fiches-actions.
-------------------	--

(Rapporteur : Sylvie Mayeur)

Dans le cadre du pilier 2 du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, la commune de BREUILLET a adressé trois fiches-actions à la CARA. Ces fiches-actions ont été validées par la commission « Enfance - Jeunesse » de la CARA le 26 février 2018.

Ces fiches-actions s'orientent autour de trois thèmes :

Thème	Intitulé de l'action
Offre de service	Soutenir les parents dans le suivi scolaire et mettre en place une communauté éducative pour un meilleur suivi des enfants tout au long de la journée.
Prévention	Sensibiliser les pré-adolescents et adolescents sur les conduites addictives.
Jeunesse - Prévention	Développer la citoyenneté et l'autonomie chez les adolescents.

À ce titre, le conseil communautaire a décidé le 12 mars dernier, d'attribuer une contribution financière d'un montant de 10 000 € à la commune de BREUILLET.

La convention détermine pour l'année 2018 les engagements de la commune, les délais de réalisation et les modalités de versement de cette contribution financière.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique relative à la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, pour le pilier 2 – mise en œuvre des fiches-actions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

3 / CM 04-04-2018 Finances – Compte de Gestion de l'année 2017.*(Rapporteur : Stéphane Breuil)*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

4 / CM 04-04-2018 Finances – Compte Administratif de l'année 2017.*(Rapporteur : Stéphane Breuil)*

M. Stéphane BREUIL, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture des résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2017. Ces derniers sont conformes au compte de gestion établi par le Trésor Public et peuvent se présenter comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FUNCTIONNEMENT	Résultat propre à 2017	1 908 537.30	2 239 475.18	330 937.88
	Résultat reporté de 2016		130 000.00	130 000.00
	Résultat à affecter			460 937.88
INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2017	1 500 578.20	1 702 541.57	201 963.37
	Résultat reporté de 2016	20 014.14		- 20 014.14
	Solde global d'exécution			181 949.23
RESTE À RÉALISER	Fonctionnement			
	Investissement	856 900.00	270 000.00	586 900.00
RÉSULTATS CUMULÉS 2017 (y compris restes à réaliser)		4 286 029.64	4 342 016.75	55 987.11

Monsieur le Maire étant sorti pour le vote,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (D. VAUVELLE, V. BESNIER, L. LAMBROT et D. BRÉJON), approuve le Compte Administratif du budget principal de l'année 2017.

5 / CM 04-04-2018 | Finances – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017.

(Rapporteur : Stéphane Breuil)

Monsieur BREUIL rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017 présente **un excédent cumulé de 460 937,88 €.**

Il convient d'affecter ce solde d'exécution au budget primitif 2018 :

- en section d'investissement pour financer les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2018,
- en excédent de fonctionnement reporté.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (D. VAUVELLE, V. BESNIER, L. LAMBROT et D. BRÉJON), décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

- en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 330 937,88 €,
- en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 130 000 €.

6 / CM 04-04-2018 | Finances – Fiscalité de l'année 2018.

(Rapporteur : Stéphane Breuil)

Vu l'avis de la commission « Budget – Finances » réunie le 27 mars 2018,

M. BREUIL propose pour l'année 2018 de maintenir les taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie au même niveau qu'en 2017.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 20 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (D. VAUVELLE), décide de fixer les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,32 %
- Taxe foncière : 25,44 %
- Taxe foncière non bâtie 69,82 %

7 / CM 04-04-2018 | Finances – Budget Primitif de l'année 2018.

(Rapporteur : Stéphane Breuil)

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 27 mars 2018,

Monsieur BREUIL présente le budget primitif de 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Pour la section de FONCTIONNEMENT : 2 340 400,00 €
- Pour la section d'INVESTISSEMENT : 1 675 800,00 €

Après débat et examen des chapitres de fonctionnement,

Après débat et examen des opérations d'investissement,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (D. VAUVELLE, V. BESNIER, L. LAMBROT et D. BRÉJON), décide d'approuver le budget primitif de l'année 2018 tel que présenté au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et des opérations de la section d'investissement.

8 / CM 04-04-2018	Finances – Attribution d’une subvention au Centre Communal d’Action Sociale.
--------------------------	---

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire informe l’assemblée que le conseil d’administration du CCAS de BREUILLET, réuni le 31 janvier 2018, a délibéré pour solliciter une subvention de 4 000 € au titre de l’année 2018.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide d’attribuer une subvention d’un montant de 4 000 € au Centre Communal d’Action Sociale de la commune de BREUILLET.

9 / CM 04-04-2018	Affaires générales – Convention d’objectifs et de moyens avec l’association CRÉA.
--------------------------	--

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

L’association *CRÉA* est une association loi 1901 dont le siège social est basé à Saint-Georges-de-Didonne et dont l’objet social est le développement culturel et la promotion du spectacle vivant. Cette association existe depuis 30 ans. Elle compte 1800 adhérents, 8 salariés et de nombreux bénévoles.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d’objectifs et de moyens avec l’association *CRÉA*, qui vise à établir une collaboration entre la commune de BREUILLET et *CRÉA* en vue d’asseoir une programmation professionnelle régulière de spectacle vivant au sein de la salle multiculturelle.

Vu l’avis de la commission « Salle multiculturelle » réunie le 7 mars 2018,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (J. DUPRÉ et B. MARIE-TRIDEAU) et 1 « ABSTENTION » (M. RENAUD), décide d’approuver les termes de la convention d’objectifs et de moyens entre la commune de BREUILLET et l’association *CRÉA* au titre de la saison culturelle 2018 – 2019 et d’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10 / CM 04-04-2018	Gestion du personnel – Modification du tableau des effectifs.
---------------------------	--

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Certains agents peuvent bénéficier d’un avancement de grade compte tenu de leur ancienneté. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs pour permettre la nomination de ces agents sur leur grade d’avancement.

De plus, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi d’adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet aux services techniques pour assurer les fonctions de régisseur de la salle multiculturelle et d’agent de maintenance des bâtiments et des aires de jeux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le tableau des effectifs :

↳ en créant :

- Au 01.06.2018 : 1 poste d’agent de maîtrise principal à temps complet au restaurant scolaire,
- Au 01.06.2018 : 1 poste d’adjoint territorial d’animation principal 1^{ère} classe au service enfance jeunesse,
- Au 01.06.2018 : 1 poste d’adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet au service scolaire,

- Au 01.06.2018 : 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet aux services techniques.

↳ En supprimant :

- Au 01.06.2018 : 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet au restaurant scolaire,
- Au 01.06.2018 : 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe au service enfance jeunesse,
- Au 01.06.2018 : 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service scolaire,

(Cf. : tableau des effectifs en annexe)

11 / CM 04-04-2018	<i>Gestion du personnel – Recrutement de personnel pour besoin occasionnel.</i>
---------------------------	--

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent (cf. article 3.1. de la loi 1984-53) compte tenu de l'entrée en fonctionnement de la salle multiculturelle et de différents travaux électriques à réaliser dans les bâtiments communaux afin d'éviter le recours aux entreprises.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recruter un adjoint technique contractuel à temps complet du 9 avril au 31 mai 2018, dont la rémunération sera déterminée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique IB 347 IM 325.

12 / CM 04-04-2018	<i>Gestion du personnel – Attribution d'une prime de coordination dans le cadre du recensement de la population.</i>
---------------------------	---

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Par délibération du 8 novembre 2017, le conseil municipal a décidé de procéder au recrutement de 6 agents recenseurs et a déterminé le montant de leur indemnisation. Une prime de 200 € bruts avait été prévue pour l'agent recenseur occupant les fonctions de coordonnateur adjoint.

Le coordonnateur des opérations de recensement, membre titulaire du personnel municipal, ayant effectué sa mission sans l'assistance d'un coordonnateur adjoint, sollicite l'attribution de la prime prévue en faveur du coordonnateur adjoint.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une prime de 200 € bruts à l'agent municipal ayant coordonné les opérations liées au recensement de la population.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2018 / 04	30/01/2018	Inauguration salle multiculturelle – Concert Jil Caplan – 21-04-2018 <i>CRÉA – 17110 Saint-Georges-de-Didonne</i>	4 625,90 € HT (4 818,40 € TTC)
2018 / 05	06/02/2018	Salle Multiculturelle : tribune télescopique <i>Master Industrie – 85130 La Verrie</i>	78 164,77 € HT (93 797,72 € TTC)
2018 / 06	09/02/2018	Construction de la Salle Multiculturelle : avenant au lot n° 12 – Plomberie / CVC / Chauffage. <i>SAS Ets Dupré – 17101 Saintes</i>	32 368,44 € HT (38 842,13 € TTC)

2018 / 07	22/02/2018	Rénovation des courts de tennis. <i>Ets Drapeau Jimmy – 17200 Saint-Sulpice-de-Royan</i>	2 200,00 € HT (2 640,00 € TTC)
2018 / 08	22/02/2018	Construction de la Salle Multiculturelle : avenant au lot n° 5 – Menuiserie / Bardage bois / Parquet <i>Sarl Vivanbois – 17260 Gemozac</i>	2 059,18 € HT (2 471,02 € TTC)
2018 / 09	23/02/2018	Rénovation extérieure de la Mairie <i>Méchain Frères (Chaillevette), Les compagnons réunis (La bachelierie), Renou Redondeau (Saintes), Toiture Pro (Thenac).</i>	23 691,91 € HT (28 430,29 € TTC)
2018 / 10	22/02/2018	Produits d'entretien pour la voirie et les bâtiments communaux. <i>Sarl Languedoc Chimie – 11105 Narbonne</i>	2 521,00 € HT (3 025,20 € TTC)
2018 / 11	27/02/2018	Salle Multiculturelle : achat de mobilier – chaises <i>Brunner – 44800 Saint-Herblain</i>	22 490,87 € HT (26 989,04 € TTC)
2018 / 12	05/03/2018	Salle Multiculturelle : achat de mobilier – tables <i>Ugap – 86962 Chasseneuil-en-Poitou</i>	7 225,51 € HT (8 670,61 € TTC)
2018 / 13	12/03/2018	Construction de la salle Multiculturelle : avenant au lot n° 9 – Revêtements des sols et faïence. <i>Sarl Neau-Belluteau – 17120 Grézac</i>	898,30 € HT (1 077,96 € TTC)

Séance levée à 22 h 15
Affichage le 09/04/2018

Le Maire,
Jacques LYS

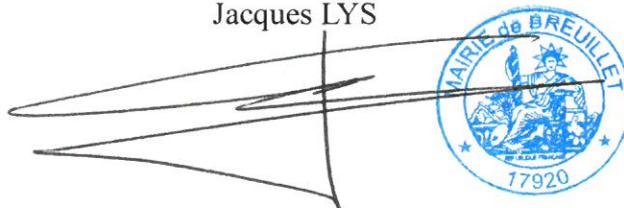


TABLEAU DES EFFECTIFS

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire au 01.01.2018	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire au 01.06.2018
Filière administrative		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Adjoint Administratif	1 poste à 20h00	1 poste à 20h00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2 postes à 35h00	2 postes à 35h00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2 postes à 35h00	2 postes à 35h00
Cadre d'emplois des rédacteurs		
Rédacteur Principal 1ère classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00
Cadre d'emplois des attachés		
Attaché Principal	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00
Filière animation		
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	1 poste à 35h00	<i>supprimé</i>
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	1 poste à 35h00	2 postes à 35h00
Filière patrimoine		
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	1 poste à 24h30	1 poste à 24h30
Filière police municipale		
cadre d'emplois des agents de police municipale		
Brigadier Chef Principal	2 postes à 35h00	2 postes à 35h00
Filière technique		
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
Adjoint Technique	1 poste à 34/35èmes	1 poste à 34/35èmes
Adjoint Technique	5 postes à 35h00	5 postes à 35h00
Adjoint Technique principal 2ème classe	6 postes à 35h00	7 postes à 35h00
Adjoint Technique principal 1ère classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00
Cadre d'emplois des agents de maîtrise		
Agent de Maîtrise	1 poste à 35h00	<i>supprimé</i>
Agent de Maîtrise Principal	1 poste à 35h00	2 poste à 35h00
Cadre d'emplois des techniciens		
Technicien Principal 1ère classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00
Filière sanitaire et sociale		
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles		
ASEM Principal 1ère classe	1 poste à 17h30	1 poste à 17h30